



**ALERTE: La commune de Saint-Gilles veut
supprimer 87 postes de statutaires :
30 postes d'ouvriers et les 49 puéricultrices
des crèches ne seront jamais nommés !**

**L'intention de la commune serait-elle de
privatiser les crèches communales et le
nettoyage de ses locaux ?**

Voulez-vous payer encore plus cher le prix de la garde pour vos enfants ?

**Voulez-vous que les locaux dans lesquels nous travaillons tous soient moins bien
entretenus ?**

**Voulez-vous travailler toute votre vie comme contractuel, sans les avantages de la
nomination ?**

En même temps la commune va nommer 25 cadres supérieurs supplémentaires !

**La commune prend bien soin de ses hauts grades et fait bien peu de cas de sa main
d'œuvre !**

**La CGSP ALR de Saint-Gilles refuse de participer à ces mesures prises par la
commune et continuera à défendre le service public et la nomination !**

Assemblées du personnel :

- des crèches le 29/11 de 12h à 14h à la Crèche Jourdan**
- des ouvriers-ères le 30/11 de 13h à 15h au réfectoire de l'HDV.**
- Assemblée générale des affiliés la CGSP le 6/12/16 de 13h à 16h à la rue du Congrès**

***« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a perdu
d'avance. »***

NON à la privatisation et aux mesures d'austérité !

POUR des services publics forts et de qualité !

La CGSP ALR de Saint-Gilles propose un plan pour la pérennité du service public :

- L'organisation d'examens de statutarisation pour tous les niveaux ;
- Un plan de nomination à titre définitif de tous les travailleurs dans les conditions ayant un minimum de 3 ans d'ancienneté ;
- L'organisation d'un audit de la dette communale qui permettra une renégociation de la dette et le rejet des parties illégitimes de la dette locale ;
- L'investissement massif dans les services publics communaux et dans les emplois publics locaux ;
- Une revalorisation salariale de tous les emplois publics et des emplois publics locaux en particulier (qui n'a pas eu lieu depuis 2009).

POURQUOI ?

- Les services publics assurent à tous les citoyens leurs droits fondamentaux et ils constituent une source de revenu indirect pour l'ensemble des citoyens.
- Ils diminuent le fossé entre ceux qui possèdent des richesses et ceux qui n'en possèdent pas.
- Les services publics et les investissements publics constituent le véritable moteur de l'économie.
- Les services publics répondent aux principes essentiels d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité.
- Lors d'une privatisation, les travailleurs, s'ils sont repris par le nouvel employeur du secteur privé, doivent accepter des conditions de travail bien moins favorables ou quitter leur emploi.
- La privatisation de services publics s'accompagne toujours d'une augmentation des coûts et d'une diminution de la qualité.
- Les services publics sont utilisés comme variable d'ajustement budgétaire alors qu'ils constituent au contraire une garantie indispensable en temps de crise pour les plus bas revenus.

